Étude de cas : APEC – Accompagnement approfondi des jeunes diplômés

L'INSCRIPTION DE CE DISPOSITIF DANS LA STRATÉGIE DES AUTORITÉS DE GESTION

Le dispositif « Accompagnement approfondi des jeunes diplômés », porté par l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC)¹, représente un montant IEJ programmé de 2,6 M€, soit 1,3 % du volet central du PO national IEJ. Le dispositif a touché 6 654 jeunes entre juillet 2014 et décembre 2016, ce qui représente 3,7 % des jeunes accueillis dans les dispositifs du PON volet central.

L'APEC est intervenue sur le champ de l'accès à l'emploi des jeunes diplômés dans le cadre de l'ANI Jeunes² entre 2012 et 2014. Sur ce retour d'expérience, l'APEC a entamé des discussions avec la DGEFP dès fin 2013 au sujet d'un positionnement sur les financements IEJ, afin de toucher plus de jeunes. Les problématiques d'insertion et d'accès à l'emploi pouvant selon l'APEC aussi bien concerner les bac + 3 et plus, même si le nombre de jeunes concernés est relativement moins important à l'échelle des NEET. Au terme de ces discussions, la DGEFP a identifié les « jeunes diplômés rencontrant des difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail » comme un des publics cibles dans son appel à projet national.

LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE CE DISPOSITIF

Le dispositif mis en œuvre par les acteurs de l'insertion des jeunes

Historique du dispositif

Selon les données de l'APEC, la période 2011-2013 a été défavorable en termes

Au total, 50 000 jeunes étaient visés par le dispositif. En 2015, l'APEC avait accompagné 50 300 jeunes issus de l'enseignement supérieur (source : https://presse.apec.fr/content/search?searchText=jeune%20dipl)



¹ L'APEC a été créée en 1966 par accord interprofessionnel. Sa mission est de sécuriser le parcours professionnel des cadres et de concourir à l'amélioration du marché de l'emploi des cadres, ainsi que des jeunes diplômés destinés à accéder à un emploi cadre (Source : Rapport d'évaluation du mandat de service public de l'APEC, IGAS, juillet 2016)

² L'accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011 a initié la démarche d'un accompagnement renforcé à destination des jeunes demandeurs d'emplois, selon trois typologies, et trois portages différents :

[•] L'APEC : jeunes bac + 3 et plus ayant des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi

[•] Pôle Emploi : jeunes de niveau CAP à BAC+2 rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi durable

Les missions locales, ciblant les jeunes sortis du système éducatif sans qualification

d'accès à l'emploi, y compris pour les jeunes diplômés : en 2011, 61 % des jeunes diplômés bac + 5 sont en emploi 10 mois après la validation de leur diplôme³.

L'ANI Jeunes du 7 avril 2011 a conduit l'APEC à investir plus spécifiquement le champ de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, de façon concomitante avec la mise en œuvre de son mandat de service public. La convention de mandat de service public signée par l'APEC avec l'Etat en avril 2012 prévoit en effet la mise en place d'une offre de service intégrée, adressée aux cadres et aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, ainsi que des offres de services ciblées, adaptées aux difficultés spécifiques rencontrées par les populations cibles de l'APEC.

L'APEC entreprend donc une refonte de son offre de service, qui se traduit notamment par un renforcement de l'ouverture vers les publics jeunes.

Dans le cadre de cette stratégie et en cohérence avec l'ANI jeunes de 2011, l'APEC met en place un dispositif dédié, les parcours « Clés d'Emploi », déclinés en « Clés d'Emploi » et « Clés d'Emploi plus »ⁱ. Ces parcours combinent des prestations de conseil et d'accompagnement plus intensif, avec un tronc commun et une phase d'articulation entre les deux volets, permettant une adaptation aux besoins du jeune accompagné⁴.

Afin d'atteindre la cible des 50 000 jeunes accompagnés, l'APEC a recruté des ressources dédiées à la mise en place des partenariats avec les universités et écoles, afin de pallier les difficultés initiales de recrutement des jeunes. Fin 2014, le bilan effectué par l'APEC est positif : la cible des 50 000 jeunes est atteinte, avec un taux d'insertion sur le marché de l'emploi de 68 %⁵, dont 45 % en CDI. Parmi les jeunes en emploi à la sortie, 75 % estiment que le dispositif les a aidés à obtenir cet emploiⁱⁱ. À la fin du dispositif, l'APEC souhaite donc capitaliser sur ce retour d'expérience de développement de l'offre de service et sur l'investissement réalisé pour toucher plus de jeunes via la conduite d'actions individuelles et collectives supplémentaires.

Gouvernance du dispositif

En termes de gouvernance, l'offre de service ainsi que les orientations sont définies nationalement, le siège apportant par ailleurs un soutien dans la durée au réseau sur certains aspects opérationnels : la vigilance contre le risque de double accompagnement (avec Pôle Emploi, par exemple) pour un même jeune, les modalités gestionnaires (feuilles d'émargement, adaptation des SI), le système de

⁵ Le taux d'insertion s'élève à 77 % pour les bénéficiaires des parcours Clés d'emploi Plus. Toutes ces données sont issues du rapport d'évaluation de l'IGAS.



³ À titre de comparaison, en 2017, 81 % des jeunes de niveau bac + 5 sont en emploi 12 mois après leur diplôme, selon le baromètre 2017 de l'APEC

⁴ Le rapport d'évaluation du mandat de service public de l'APEC (IGAS, juillet 2016) fait état d'un rapport en nombre de jeunes accompagnés de 55 % pour Clés d'emploi et 45 % pour Clés d'emploi Plus

relance et la gestion des nouveaux consultants.

En termes d'orientation, le siège laisse la place aux initiatives locales, en termes d'articulation des parcours, voire même de ciblage ou de réalisations d'actions spécifiques⁶. Le pilotage s'effectue par la fixation d'objectifs d'accompagnement en emploi des jeunes chaque année.

Les liens avec la DGEFP ont été plus particulièrement forts en amont du démarrage du dispositif. Les principales questions ont porté sur l'âge d'accès aux dispositifs, le relèvement par la DGEFP de la limite à 26 ans au lieu de 25 ayant constitué un enjeu important et un élément facilitant pour l'APEC, compte tenu de son ciblage sur les jeunes diplômés du supérieur, plus âgés.

Relations avec les partenaires

Dès l'ANI Jeunes, l'APEC a mis en place plusieurs types de partenariats, conformément aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours de son mandat de service public. Un des effets attendus était de faciliter l'accès aux services par les jeunes diplômés via un ancrage territorial plus dense et une coopération facilitée entre les acteurs locaux. Quatre types de partenariats opérationnels ont donc été conduits par l'APEC avec les branches professionnelles, les opérateurs de placement et réseaux d'insertion, les établissements d'enseignement supérieur, l'Etat et les collectivités territorialesⁱⁱⁱ. À titre d'illustration, l'APEC a signé en 2015 une convention de partenariat avec les 35 écoles et centres de formation du groupe IGS et du groupe Compétences et Développement^{iv}, ainsi que plusieurs universités (Paris Est Créteil – Val de Marne, Franche-Comté, Compiègne et Evry-Val d'Essonne).

Territoires de mise en œuvre

80 % des participants sont répartis sur 11 régions, les plus importantes étant le Nord-Pas-de-Calais (1317 participants soit 20 % du total) et l'Aquitaine (864 participants soit 13 % des participants)⁷. Localement, le dispositif a pu cibler des populations plus spécifiques (notamment les jeunes issus des QPV) ⁸, mais cela relève plus d'une

⁸ Selon l'analyse réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion à fin 2015, les régions ayant accueilli au sein de leur dispositif le plus de jeunes issus de l'enseignement supérieur et résidant en QPV sont l'Île de France (736 jeunes), le Nord-Pas-de-Calais / Picardie (183 jeunes) et la région PACA (122 jeunes) — rapport d'évaluation IGAS 2016, annexe 9. Selon



⁶ Une des régions a selon nos interlocuteurs ainsi réalisé un ciblage vers les jeunes des QPV, ce qui peut faire écho à l'avenant au mandat de service public de l'APEC du 18 mars 2015, conduisant l'APEC à cibler par ses actions plus spécifiquement les jeunes des QPV, mais sans évolution spécifiques des dispositifs pour ces profils.

⁷ Suivent Midi-Pyrénées: 836 participants, la Seine-Saint-Denis: 673 participants, PACA (Bouches-du-Rhône): 613 participants, Languedoc-Roussillon: 575 participants, Auvergne: 511 participants, Haute-Normandie: 420 participants, Centre: 301 participants, Champagne-Ardenne: 276 participants, Picardie: 258 participants.

initiative locale que d'une orientation impulsée par le siège, le dispositif n'ayant pas spécifiquement été adapté pour ces profils⁹.

Publics ciblés

Les publics ciblés par le dispositif sont les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi, et suivis par l'APEC. Trois types de problématiques sont identifiés par l'APEC pour ces jeunes, et donc trois types de publics^v :

- Les jeunes diplômés « sans méthode de recherche », pour lesquels la difficulté réside dans la maturité ou la rigueur dans l'organisation de leur recherche d'emploi;
- Les jeunes diplômés « en manque de confiance », qui rencontrent des difficultés face aux recruteurs liées à leur manque d'expérience, qui finit par les faire perdre confiance en leurs capacités;
- Les jeunes diplômés « désorientés », pour qui le projet professionnel a changé ou n'a pas été solidement défini au départ.

Chaque jeune accompagné s'inscrit alors dans un parcours, alternant phases d'accompagnement individuel par un consultant APEC (consolidation du projet professionnel, entretiens de suivi), ateliers collectifs (utilisation des réseaux sociaux professionnels, préparation des entretiens) et les ressources mises à disposition par l'APEC (pack CV). La durée d'accompagnement est prévue pour une durée de 3 à 9 mois en fonction des besoins et des contraintes des jeunes diplômés, avec une moyenne de 6 mois dans le dispositif^{vi}.

Les jeunes entrant dans le dispositif sont les jeunes suivis par l'APEC. Le développement de la politique de partenariats opérationnels (notamment web) avait pour objectif de répondre à cet enjeu de visibilité du dispositif auprès des jeunes susceptibles de l'intégrer¹⁰. Dans le bilan de l'opération, l'APEC identifie toutefois des difficultés à accéder à ce public NEET sur certains territoires, du fait d'une concurrence avec d'autres dispositifs¹¹ et l'obligation de s'assurer que les jeunes n'aient pas de démarche en cours par ailleurs. Cette difficulté de recrutement des

Selon l'APEC, le degré de "concurrence" avec d'autres dispositifs concerne principalement le dispositif déployé par Pôle Emploi sur le territoire : en amont de l'entrée dans le dispositif, les conseillers APEC s'assuraient que le jeune n'était pas déjà pris en charge dans un autre dispositif.



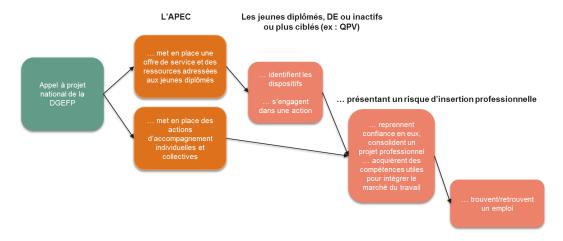
l'évaluation réalisée par l'IGAS, cette identification des jeunes issus des QPV a été réalisée a posteriori, mais n'a pas fait l'objet d'un ciblage spécifique en amont.

⁹ L'IGAS note cependant que parmi les jeunes ayant bénéficié de la prestation « approfondie » Clé d'emploi Plus, les jeunes résidant dans les QPV sont plus représentés

¹⁰ L'APEC a ainsi renforcé sa présence auprès des organismes de formation et des établissements de l'enseignement supérieur via la signature de conventions de partenariats

profils NEET reste à nuancer, car l'objectif est atteint à plus de 96 %.

Au final, la théorie du changement pour le dispositif « Accompagnement approfondi des jeunes diplômés » de l'APEC peut se représenter ainsi :



La contribution de l'IEJ aux changements observés

Dans quelle mesure l'IEJ a-t-il permis une optimisation du dispositif?

Le dispositif d'accompagnement approfondi des jeunes diplômés n'a pas été fondamentalement modifié avec la mise en place de l'IEJ, puisque les parcours « Clés d'emploi » et « Clés d'emploi plus » avaient déjà été élaborés et éprouvés au cours de la période 2012-2014. L'accompagnement approfondi des jeunes relevait de l'objectif plus large de l'APEC d'un accompagnement de 25 000 jeunes (pour l'année 2014), auxquels devaient s'ajouter 3 500 jeunes supplémentaires pour l'année 2014, accompagnés grâce au financement de l'IEJ.

L'APEC se situe ainsi dans une démarche de renforcement du dispositif, permettant de toucher plus de jeunes grâce au financement de l'IEJ. La part « théorique » de jeunes supplémentaires accompagnés grâce à l'IEJ représente 14 % de l'objectif total du plan jeunes 12.

Le ciblage spécifique de certains profils de jeunes diplômés (notamment issus de QPV¹³) a été opéré par certaines régions, en cohérence avec l'évolution des prérogatives de l'APEC dans le cadre de son mandat de service public en 2015.

¹³ Le rapport d'évaluation de l'IGAS sur le mandat de service public de l'APEC fait état d'un premier ciblage sur les jeunes issus des QPV en 2015, avec des résultats peu significatifs quant à l'impact spécifique de ce ciblage, puisqu'il n'a pas conduit à faire évoluer les modalités d'accompagnement pour ces publics.



^{12 6 910} jeunes sur les 50 000 du plan jeunes

L'impact de l'IEJ sur cette dimension est cependant difficile à évaluer, compte tenu de l'imbrication des financements IEJ dans les objectifs plus globaux de l'accompagnement des jeunes diplômés par l'APEC¹⁴.

Le budget annuel de l'APEC consacré à l'accompagnement des jeunes et des cadres s'élève en 2015 à 70 % du budget total (109,7 M€), soit 77 M€. La dotation IEJ pour le dispositif est de 2, 6M€ soit 0,87 M€ par année (sur 3 ans) représenterait 1,1 % de cette enveloppe totale. Attention toutefois, le budget global de 77 M€ est donné à titre indicatif, il prend en effet en compte les régions non éligibles à l'IEJ ainsi que les actions à destination des cadres.

Les financements IEJ ont été positionnés sur des dépenses directes de personnel (consultants APEC en charge de l'accompagnement), avec recours à l'avance de 40 %.

Le taux de financement est de 92 %, le reste du financement provenant d'un autofinancement privé.

En quoi les conditions de financement ont-elles des effets sur les pratiques des acteurs ?

Comme évoqué, l'APEC s'est positionnée en réponse à l'AP permanent du PO national volet central. Celui-ci précise en effet que « Les jeunes diplômés rencontrant des difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail pourront également en bénéficier ». Le dispositif n'a pas été modifié sur le fond, les modalités et outils ayant été développés et expérimentés sur la période 2012-2014, avec des retours positifs en termes d'insertion et de satisfaction des jeunes accompagnés.

Pour l'APEC, le taux de cofinancement et la proximité avec les profils déjà accompagnés ont représenté une opportunité de renforcer ce dispositif, afin d'accompagner plus de jeunes.

Les conditions de financement ne semblent pas avoir eu un impact très important sur les pratiques de l'APEC dans le cadre de l'accompagnement des jeunes. La durée d'accompagnement « théorique » du dispositif tel que prévu est de 3 à 9 mois, avec une moyenne à 6 mois. Sur le réalisé à fin 2017, on note une durée moyenne d'accompagnement de 4,7 mois, qui tend donc à se rapprocher de la durée de 4 mois. Dans le précédent dispositif, l'aide apportée était déjà dirigée vers les personnes (par l'intervention d'un consultant auprès du jeune ou en animation d'ateliers collectifs), la sortie positive est le retour à l'emploi.

¹⁴ Rapport annuel APEC 2015-2016 : Parmi les 28 861 jeunes ayant bénéficié d'un ou plusieurs services proposés par l'APEC, 5 % proviennent d'un QPV. Parmi eux, 54 % sont des femmes et 47,6 % de ces jeunes sont originaires de l'Île de France.



L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?

Le dispositif porté initialement par l'APEC était compatible avec les concepts de l'IEJ, notamment le concept de NEET dans la mesure où les jeunes diplômés peuvent être NEET à un moment de leur parcours, et connaître des difficultés d'insertion sur le marché du travail. La catégorie des NEET étant large et hétérogène, elle peut donc s'appliquer aux jeunes diplômés, dès lors qu'ils rencontrent des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi¹⁵. Ceci est renforcé par le fait que ces difficultés peuvent, si elles se prolongent, marquer négativement le parcours des jeunes diplômés ou entamer leur confiance en eux.

La sortie positive étant l'accès à l'emploi, le dispositif de l'APEC identifie comme solution un accompagnement à la fois multi-ressources et personnalisable aux besoins concrets du jeunes diplômés et à ses contraintes, afin de ne pas allonger de manière critique le temps de recherche d'emploi. Dans ce sens, le dispositif est compatible avec les concepts de l'IEJ. En termes de durée d'accompagnement, le dispositif dans sa description initiale indiquait une période de 3 à 9 mois, avec une moyenne à 6 mois.

La cible et la finalité du dispositif d'accompagnement renforcé des jeunes diplômés n'a pas modifié le contenu « métier » de l'accompagnement fait aux jeunes, hormis l'intégration des principes horizontaux dans l'accompagnement des jeunes : égalité hommes femmes, égalité des chances et non-discrimination¹⁶. On ne trouve pas spécifiquement de marqueurs IEJ ou NEET dans les communications de l'APEC¹⁷.

En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les pratiques ?

Les modalités gestionnaires ont exercé une influence perçue comme importante par les acteurs en charge de la mise en œuvre. Le cofinancement IEJ a permis de financer des ETP dédiés à temps plein sur l'accompagnement IEJ, avec soutien de l'avance de 40 % pour les dépenses directes de personnel. Ce dimensionnement ne prenait cependant pas en compte la charge administrative et de communication associée aux dispositifs IEJ.

Selon nos interlocuteurs, la mise en place de financements IEJ sur l'accompagnement des jeunes diplômés a nécessité un investissement important en termes d'appropriation des concepts et règles par le réseau. Les principales difficultés ont concerné :

¹⁷ Hormis les obligations de publicité, la formation des consultants aux principes horizontaux de l'IEJ



¹⁵ L'APEC a identifié dans ses typologies des profils cibles l'impact sur le risque de perte de confiance en soi lié à la durée de recherche d'un emploi

¹⁶ Les consultants intervenant au titre de l'IEJ ont été formés en renforcement sur les thématiques de l'égalité hommes-femmes et les principes d'égalité des chances.

- L'identification, la justification des profils et les modalités gestionnaires : éligibilité des profils, collecte des justificatifs, utilisation du questionnaire,
- Les évolutions du SI rendues nécessaires pour faciliter le pilotage et permettre une communication fluide avec le site de ma démarche FSE et produire les indicateurs de sortie,

Ces évolutions ont nécessité des efforts de communication, notamment au lancement afin d'aider l'appropriation par l'ensemble des acteurs.

L'influence des autres facteurs sur les changements observés

L'APEC avait déjà une expérience des fonds européens via certains acteurs, notamment sur la thématique égalité femmes/hommes. Le positionnement de l'APEC sur la thématique des NEET dans le cadre de l'IEJ semble pour sa part avoir découlé de son positionnement précédent sur l'ANI jeunes, qui avait structuré les profils de jeunes à accompagner : les jeunes diplômés du supérieur

L'IMPACT DE L'IEJ SUR LES JEUNES BÉNÉFICIAIRES VIA CE DISPOSITIF

Les changements observés suite à l'IEJ

Les caractéristiques des participants

Compte tenu des profils ciblés par le dispositif de l'APEC, les jeunes accompagnés présentent un profil relativement homogène, plutôt plus âgé et plus proche de l'emploi. La moyenne d'âge à l'entrée est en effet de 24 ans, avec 92 % des participants situés dans une fourchette 23-25 ans. Ils sont diplômés du supérieur à 96 % les femmes sont plus représentées (55 % des participants), ce qui correspond à la fois au ciblage opéré par l'APEC mais aussi à une représentation plus importante des femmes parmi les profils diplômés du supérieur il. En termes socio-économiques, les participants au dispositif de l'APEC sont proches de l'emploi : la quasi-totalité d'entre eux sont actifs, à la recherche d'un emploi depuis moins de trois mois en moyenne.

Sur le plan socio-économique, l'éloignement de l'emploi est également une notion moins prégnante parmi les participants au dispositif APEC, notamment dans les profils effectivement touchés, seuls 12,5 % font partie d'un ménage où personne n'est en emploi et 6 % sont allocataires des minima sociaux.

Tableau 1 : Les chiffres clés des entrants dans le dispositif APEC (source : extraction du suivi MDFSE)

¹⁹ La répartition 55 % de femmes / 45 % d'hommes est cohérente quoique légèrement inférieure à celle initialement ciblée par l'APEC (57 % de femmes et 42 % d'hommes)



 $^{^{18}}$ Les 4~% restants détiennent un diplôme de niveau CITE 3~ ou 4 , soit un enseignement secondaire hors supérieur

Le profil des bénéficiaires	
6648 bénéficiaires	
92% des bénéficiaires ont de 23 à 25 ans	45,2% d'hommes
99,9% d'actifs à l'entrée dans le programme	4% de niveau de formation IV ²⁰ ou inférieur (Enseignement secondaire de second cycle, ou post secondaire hors enseignement supérieur)
2,7 % de chômeurs de longue durée (>12 mois, sur le total des bénéficiaires)	96% de niveau de formation III ou supérieur (Enseignement universitaire)
25,2 % ont des parents d'origine étrangère	11,7 % sont nés à l'étranger

L'atteinte des objectifs en termes de mobilisation des jeunes

Le profil des jeunes effectivement touchés est cohérent avec les profils ciblés, en matière d'âge, de sexe et de niveau de qualification. Les réalisations en termes d'accès des publics féminins sont toutefois légèrement en dessous des objectifs initiaux (3 648 femmes contre 4 000 visées), la proportion d'hommes étant plus importante que prévu²¹.

L'accès aux jeunes NEET semble être le principal facteur d'explication pour l'écart constaté. En termes de répartition des ressources et de dimensionnement (en ETP) entre les différents centres régionaux, le ciblage a été effectué par l'APEC sur base des flux de NEET par territoire identifié sur le retour d'expérience ANI Jeunes 2012-2014 pour l'ensemble du territoire. Selon nos interlocuteurs, les régions éligibles à l'IEJ ne correspondent cependant pas systématiquement aux régions où les besoins étaient les plus importants²². L'APEC fait par conséquent état dans son bilan d'un certain retard dans la réalisation de ses objectifs, notamment lié aux difficultés de

²² Initialement, le rapport d'évaluation de l'IGAS fait mention d'un ciblage sur la Seine-Saint-Denis, les Bouches-du-Rhône et trois autres départements. En fin de période, on note que toutes les régions métropolitaines et les départements éligibles ont finalement été concernés par le dispositif.



²⁰ Classes de la Nomenclature Nationale des Niveaux de Formation (NNNF) française de 1969.

²¹ Les raisons de cette sous-représentation relative des femmes par rapport à la cible ne sont pas expliquées en tant que telles dans les bilans de l'opération, l'APEC identifiant un problème plus global de recrutement des NEET sur certains territoires.

recrutement des profils NEET en raison d'une concurrence entre les dispositifs, notamment avec l'AIJ.

L'intensité du besoin en accompagnement des jeunes diplômés est par ailleurs très fortement corrélée à l'état du marché de l'emploi des cadres. L'amélioration de l'emploi des cadres à partir de 2015-2016 a marqué un ralentissement dans le flux de jeunes accompagnés par l'APEC²³, accroissant encore les difficultés de recrutement. Une fois les jeunes entrés dans les dispositifs, ceux-ci le suivent jusqu'à son terme dans leur très grande majorité (90 %). Les jeunes qui quittent le dispositif avant la fin le font pour des raisons personnelles²⁴, et retrouvent un statut de NEET (inactif dans 63 % des cas, ou en recherche d'e

Les effets du dispositif sur les jeunes

Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui rejoignent le dispositif de l'APEC vont en grande majorité jusqu'au terme de l'opération. Celle-ci dure en moyenne 4,6 mois.

Tableau 2 : Les chiffres clés de la sortie du dispositif APEC (source : extraction du suivi MDFSE 27/04/2018)

Temps passé dans le dispositif et sortie à l'échelle nationale	
Temps moyen	4,6 mois
Départ avant terme brut — net ²⁵	9,7% - 9,7 %
Statuts en sortie	NEET: 40,5 % Form: 4,7 % Emploi: 54,8 % Non déclaré: 0 %
% des NEET inactifs en sortie qui l'étaient déjà à l'entrée	0,2 % F: 0,2 % - H: 0,2 %
Situation à 6 mois de la sortie du dispositif	Formation : 6 % ²⁶

²⁶ Taux d'accès à la formation — moyenne 2016-2018 selon l'enquête 2018 PO national IEJ — mai 2018.



²³ 1 422 entrées de juillet à décembre 2014, 3 042 entrées en 2015 et 2 190 entrées en 2016

²⁴ Catégorie « Autres » dans ma démarche FSE : déménagement, décès...

 $^{^{25}}$ Net : Hors retour à l'emploi, formation, stage.

Emploi : 78 %²⁷

En sortie de dispositif, 55 % des participants accèdent à un emploi (50% à un emploi durable²⁸), 5 % partent en formation et 41 % retrouvent un statut de NEET. Ces chiffres en sortie de dispositif sont significativement supérieurs à la moyenne des dispositifs du PON volet central (35,1 %), ce qui est certainement lié aux profils des jeunes ayant intégré les dispositifs, plus diplômés et proches de l'emploi que sur les autres dispositifs.

Selon nos interlocuteurs, les résultats en termes d'accès à l'emploi ont connu une amélioration entre 2015 et 2016, les années 2013 et 2014 ayant été marquées par une dégradation du marché de l'emploi ayant affecté les jeunes diplômés du supérieur. L'impact positif du dispositif de l'APEC sur l'accès à l'emploi des jeunes diplômés du supérieur se vérifie cependant plus encore six mois après la sortie du dispositif : le dispositif APEC est celui pour lequel le taux d'emploi à 6 mois est le plus élevé du PON national, avec près de 70 % de taux d'insertion dans l'emploi selon l'enquête 2017²⁹ conduite par le ministère du Travail. Si l'amélioration de la situation sur le marché du travail au cours des mois suivant la sortie se vérifie à l'échelle de tout le PO national, elle est significativement supérieure pour les jeunes du dispositif

La contribution de l'IEJ aux changements observés

L'IEJ a-t-elle permis de toucher plus de jeunes?

Le dispositif « Accompagnement approfondi des jeunes diplômés » s'inscrit dans la continuité du dispositif ciblé sur ces profils, élaboré dans le cadre de l'ANI Jeunes de 2011. En ce sens, l'IEJ n'a pas modifié les modalités de déroulement du dispositif³¹ par rapport au Plan Jeunes de l'APEC, ni a priori son impact sur les jeunes suivis hormis sur le plan quantitatif, la cible des 6 910 jeunes visés étant atteinte à plus de 96 %.

L'IEJ a-t-elle permis de toucher un public différent?

 $APEC^{30}$.

³¹ Hormis les différences induites par les modalités gestionnaires propres à l'IEJ: indicateurs, justificatifs notamment



²⁷ Taux d'accès à l'emploi - moyenne 2016-2018 selon l'enquête 2018 PO national IEJ - mai 2018. En 2016, le taux d'accès à l'emploi (CR11) était de 80 %, en 2017 de 79 % et en 2018 de 69 %

²⁸ CDI ou CDD de plus de 6 mois

²⁹ Source: Note d'analyse des indicateurs de résultat à long terme – Résultats de l'enquête à 6 mois 2017 – Pon IEJ (Ministère du Travail). Le taux d'insertion en emploi 6 mois après la sortie du dispositif était de 80 % en 2016

³⁰ Selon l'enquête 2017 portant sur le PON IEJ, le retour en emploi à la sortie du dispositif est de 40 %, à 6 mois, il passe à 49 % pour approcher les 50 % à date de l'enquête

Le dispositif ANI Jeunes étant déployé entre 2012 et 2014 sur l'ensemble du territoire et sur des profils similaires, il est peu probable que de nouveaux profils de jeunes aient été ciblés grâce à l'IEJ, d'autant que le dispositif cofinancé par l'IEJ s'inscrit dans un objectif plus global d'accompagnement des jeunes diplômés au plan national dans le cadre des missions de l'APEC. Les jeunes diplômés du supérieur issus des QPV ont été touchés, mais cette mesure a été opérée a posteriori plutôt que via un ciblage en amont puisque le dispositif a été déployé de la même manière sur l'ensemble du territoire.

L'APEC a cependant lancé par ailleurs d'autres initiatives locales plus spécifiquement ciblées sur les jeunes résidant en QPV, comme le forum Jobtrail³² (en partenariat avec l'Université Paris 8 — Saint Denis et la Région Ile-de-France) ou le Sésame Jeunes Talents, lancé en 2016 en région PACA. Ces dispositifs ne relèvent cependant pas spécifiquement du financement IEJ.

L'influence des autres facteurs sur les changements observés

Le marché de l'emploi des cadres est très sensible à la conjoncture économique. L'amélioration des conditions d'accès à l'emploi pour ces populations en 2016 a représenté un frein selon nos interlocuteurs dans la capacité à recruter des jeunes dans les dispositifs, mais a aussi eu dans le même temps un impact positif sur le retour à l'emploi. Ce constat est à nuancer compte tenu de l'ancrage du dispositif dans chacun des territoires.

L'expérience préalable de l'APEC sur l'ANI jeunes, aussi bien en termes d'orientations, d'élaboration du contenu, de ciblage des jeunes et des modalités du dispositif d'accompagnement ainsi que de liens tissés avec les acteurs de l'insertion a sans doute joué un rôle important dans les résultats observés. L'accélération de la politique de partenariats n'est pas directement liée à la mise en place de l'IEJ, puisqu'elle est apparue dans la stratégie de l'APEC dans le cadre de la revue de son mandat de service public.

Principaux enseignements sur l'inscription du dispositif au sein du PO national IEJ

1. La part du dispositif financé par l'IEJ représente 1,3 % % du volet central du PO national IEJ et 3,7 % en termes de jeunes NEET touchés.

Principaux enseignements sur les actions menées

Jobtrail est un forum destiné aux jeunes issus des QPV visant à mettre en relation les jeunes diplômés, les branches professionnelles et les acteurs de l'emploi, avec la mise en place d'ateliers thématiques spécifiques. En 2017, le dispositif a touché 830 jeunes. Le Sésame Jeunes Talents est une opération de parrainage de parrainage de jeunes issus de QPV par des bénévoles issus du monde de l'entreprise pendant 3 à 9 mois (environ 30 jeunes parrainés par année)



³² Source : rapport d'activité 2017 - <u>https://www.apec.fr/rapport_annuel/emploi/talents/mettre_en_relation.html</u>

- 2. Le dispositif d'accompagnement approfondi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur est fondé sur le retour d'expérience de l'APEC entre 2012 et 2014, qui avait accompagné 50 000 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur dans le cadre de son plan jeunes. Le contenu, le ciblage et les formats n'ont pas été modifiés lors de la mise en place de l'IEJ, le principal attendu étant d'augmenter le nombre de jeunes accompagnés
- 3. Le dispositif a été déployé sur l'ensemble des territoires éligibles à l'IEJ (en France métropolitaine), le calibrage des moyens se fondant sur les flux de NEET observés sur la période 2012-2014.

... sur les contributions IEJ

- 4. Le financement IEJ a été perçu comme une opportunité pour augmenter les capacités à accueillir plus de jeunes dans le dispositif (effet volume)
- 5. Si les concepts de l'IEJ ont pu facilement s'intégrer au dispositif, une fois la limite d'âge stabilisée à 26 ans, cette intégration a cependant demandé un effort d'adaptation au réseau des centres APEC pour se conformer aux modalités gestionnaires du cadre réglementaire de l'IEJ.

Principaux enseignements sur les jeunes impliqués

- 6. Le dispositif a pratiquement atteint sa cible (6 910 participants) avec toutefois moins de jeunes femmes accueillies au sein du dispositif qu'initialement planifié. À partir de 2016, l'APEC identifie en effet des difficultés de recrutement des jeunes sur certains territoires, compte tenu d'une certaine concurrence entre les dispositifs, en particulier l'AIJ, mais aussi d'une influence des facteurs économiques externes, notamment la situation de l'emploi des cadres à un instant T.
- 7. Les jeunes des dispositifs sont plus diplômés (96 % sont diplômés du supérieur), en cohérence avec le public cible de l'APEC, qui vise à accompagner les jeunes diplômés du supérieur rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail
- 8. À la sortie des dispositifs, plus de la moitié des jeunes sont en emploi, ce taux passant à 80 % six mois après la sortie du dispositif, ce qui fait du dispositif APEC le premier dispositif du PO national en termes d'insertion des jeunes dans l'emploi, pour un public cependant déjà très diplômé et proche de l'emploi

... sur les contributions IEJ

- 9. L'IEJ n'a pas permis de toucher un nouveau public par rapport aux actions déjà déployées dans le cadre de l'ANI jeunes, mais l'objectif était un effet volume vers plus de jeunes accompagnés. Le public touché grâce à l'IEJ n'est donc pas réellement nouveau puisque conforme à l'expérience ANI jeunes, d'autres dispositifs existant par ailleurs au sein de l'APEC sur les jeunes résidant dans les QPV par exemple
- 10. S'inscrivant dans le cadre d'un dispositif déjà préexistant, les actions IEJ n'ont pas réellement permis l'ouverture de nouvelles actions ou de nouvelles modalités d'action de la part des opérateurs.

Liste des personnes interrogées

- Cécile Martin « Responsable de Département Pilotage Stratégique et Transformation » - APEC
- Florence Tournier Responsable Pôle Contrôle de Gestion APEC



la_parite_dans_l_enseignement_superieur.php



¹ Evaluation du mandat de service public 2012-2016 par l'APEC, IGAS, juillet 2016

ii Source : APEC

iii Evaluation de l'application du mandat de service public 2012-2016 par l'Apec, IGAS, juillet 2016

iv Rapport d'activité APEC 2015-2016

v Ma démarche FSE – description du dispositif

vi Ma démarche FSE – description du dispositif

https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/7/EESR7_ES_24-